

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 29 novembre 2011

L'an deux mille dix et le 29 novembre, à 16 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

N° délibération :	objet :
29/11/11 – 06	Décision Modificative n°2

Présents :
représentants des conseillers généraux :
Marcel MATEU, René OLIVE.

représentants de l'assemblée syndicale :
Roger FERRER, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Henri VIDAL, Raymond LEMORT, François MONTOYA.

Absents
représentants des conseillers généraux :
Christian BOURQUIN ayant donné procuration à Marcel MATEU, Hermeline MALHERBE, Pierre AYLAGAS, Robert GARRABE, Alain BOYER ayant donné procuration à René Olive, Michel MOLY, Pierre ESTEVE, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :
René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Jean Paul TIXADOR, Bernard FOULQUIER ayant donné procuration à Alain GOT, André BASCOU, Nicolas GARCIA, Grégory AGIN.

Le Président,

Propose au Comité syndical d'adopter les virements de crédits suivants:

Dépenses de fonctionnement:

Chapitre 65 article 654 Pertes sur créances irrécouvrables	1 500
Chapitre 66 article 66112 Rattachement des ICNE	56 000

Recettes de fonctionnement:

Chapitre 012 article 6451 Cotisations URSSAF	-32 500
Chapitre 012 article 6453 Cotisations caisses de retraite	-25 000

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Vice Président de l'U.D.S.I.S.,

Marcel MATEU

